

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°32 du 28 août 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Administration Centrale**

**Texte n°2**

**INSTRUCTION N° 09-03472-DEP/DEF/CGA/IS/IT**  
relative au titre professionnel des adjoints aux inspecteurs du travail dans les armées.

*Du 24 juillet 2009*

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES : *groupe des inspections.*

**INSTRUCTION N° 09-03472-DEP/DEF/CGA/IS/IT relative au titre professionnel des adjoints aux inspecteurs du travail dans les armées.**

*Du 24 juillet 2009*

NOR D E F C 0 9 5 1 9 4 3 J

---

*Référence :*

Arrêté du 9 octobre 2000 (BOC, p. 4630. ; BOEM 405.1.2.4.1) modifié.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 405.1.2.4.1

*Référence de publication :* BOC N°32 du 28 août 2009, texte 2.

---

1. Dans l'exercice de leurs missions, prévues à l'article 5 de l'arrêté du 9 octobre 2000 modifié, les inspecteurs du travail dans les armées peuvent bénéficier du concours d'agents civils de niveau II ou de sous-officiers affectés au contrôle général des armées, pour y tenir les fonctions d'adjoints aux inspecteurs du travail dans les armées.
2. Il est délivré aux agents et sous-officiers concernés une carte professionnelle selon le modèle figurant en annexe I.
3. Les adjoints aux inspecteurs du travail dans les armées effectuent les opérations que leur prescrivent les inspecteurs du travail dans les armées pour leur compte et sous leur responsabilité. Ces opérations sont recensées sur une fiche de mission établie selon le modèle figurant en annexe II.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,  
chef du contrôle général des armées,*

Dominique CONORT.

ANNEXE I.  
**CARTE PROFESSIONNELLE.**

1. EXTÉRIEUR DU TITRE.

Format : 7,2 X 12

Couleur : blanc

Faire figurer les éléments suivants :

- MINISTÈRE DE LA DEFENSE ;
- CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES ;
- INSPECTION DU TRAVAIL DANS LES ARMÉES ;
- Insigne du ministère de la défense.

2. INTÉRIEUR DU TITRE.

- photographie d'identité authentifiée ;
- insérer les dispositions suivantes :

« M. Mme, Mlle, Grade, est affecté(e) au contrôle général des armées pour y tenir les fonctions d'adjoint aux inspecteurs du travail dans les armées. A ce titre, il (elle) les assiste dans les missions qui leur sont attribuées et effectue, sur leur ordre et pour leur compte, les opérations requises dans les établissements de la défense relevant de l'article R. 8111-12 du code du travail. » ;

- signature du chef de l'inspection du travail dans les armées.

ANNEXE II.  
**FICHE DE MISSION.**

## FICHE DE MISSION N°

M., Mme, Mlle, Grade \_\_\_\_\_, adjoint aux inspecteurs du travail dans les armées,  
est chargé(e) d'effectuer les opérations définies ci-dessous.

Nom de l'inspecteur du travail dans les armées responsable de la mission :

Nom de l'établissement de la défense relevant de l'article R. 8111-12 du code du travail  
faisant l'objet de la mission :

### Nature de la mission :

Visite : Remarques / observations

- prestation de service
- chantier BGC
- chantier de retrait amiante <sup>1</sup>
- chantier de dépollution pyrotechnique
- accident du travail
- unité de travail
- ...<sup>2</sup>

Examen des registres ou documents prévus par le code du travail ou la réglementation :

- document unique / document d'analyse des  
risques
- rapports des CVPO
- habilitations et autorisations
- règlement intérieur
- registre incendie
- PGC
- PPSPS
- ...<sup>2</sup>

Autres précisions <sup>2</sup>:

Date de la fiche de mission :  
armées

Signature de l'inspecteur du travail dans les

---

<sup>1</sup> Prendre garde à l'habilitation sans laquelle l'accès en zone contaminée est interdit.

<sup>2</sup> À compléter le cas échéant.

**Compte-rendu à l'inspecteur du travail dans les armées :**

compte-rendu effectué

Date du compte-rendu :

Signature de l'adjoint aux inspecteurs du travail dans les armées :